

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2015

Etaient présents : Mmes et MM. : Mireille Bessaa (1er adjoint), Pierre Corade (Maire), François Cornette, Jacques Dissard (2ème adjoint), Philippe Gobert, Marc Jeanty, Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Arlette Pitsillidès.

Absents excusés : Mme Stéphanie Wallet (pouvoir à M. Corade), M. Frédéric Bourlion (pouvoir à M. Cornette).

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 18H.

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 octobre 2015 est approuvé.

1) Suite au départ du SIRS (Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Scolaire) de la commune de Boury-en-Vexin : dissolution du SIRS (délibération) et intégration de la commune de Montjavoult au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de Hadancourt-le-Haut-Clocher et Serans (délibération).

M. le Maire rappelle brièvement les faits et insiste sur le manque d'informations, tant de la part de l'Inspection Académique que de la mairie de Boury.

Lorsque le SIRS avait été créé en 1997, rien n'avait été prévu dans ses statuts quant à sa dissolution. Mais dès lors que dans tous les domaines les directives gouvernementales laissaient prévoir des regroupements il semblait raisonnable de les organiser avant qu'ils ne nous soient imposés. Les informations venues de la CCVT (Communauté de Communes du Vexin-Thelle) et de l'Inspection Académique faisaient envisager la possibilité de regroupements géographiquement logiques : Boury/Courcelles-lès-Gisors/Vaudancourt et Montagny/Parnes/Montjavoult sous réserve de la création de deux classes à Montagny pour un coût de 500 000 €. Mais en novembre le bruit courait que Boury quittait le syndicat. L'Inspection Académique confirmait être en contact avec Mme le Maire de Boury à ce sujet. Lors de la réunion du conseil d'école du 6 novembre 2015, Mme le Maire de Boury annonçait que sa commune se retirait du SIRS pour rejoindre Courcelles-lès-Gisors où deux nouvelles classes seraient construites.

M. le Maire avait pris alors l'initiative de provoquer une réunion des Maires des communes voisines, Delincourt, Parnes, Vaudancourt, Serans, Montagny, le 16 novembre 2015 afin de constituer des regroupements cohérents. Mais M. le Maire de Montagny-en-Vexin déclarait ne pas pouvoir accueillir plus de quinze élèves venus de Montjavoult. Et en raison des investissements coûteux déjà réalisés à Montagny et de leur impact sur la fiscalité locale et du coût par élèves de la scolarité dans sa commune, il ne s'estimait pas en droit d'exiger que certains élèves de Montagny soient contraints de se déplacer à Montjavoult. Quant aux habitants de Montjavoult, ils auraient vu dans ce cas le coût par élève plus que tripler, soit une charge supplémentaire d'environ 50 000 € pour la commune, qui aurait du être reportée sur le montant des impôts locaux.

Différentes réunions ont été organisées : le 25 novembre avec Mme le Maire de Delincourt, le 1er décembre entre les maire de Hadancourt, Serans, Lattainville, Reilly, Chambors, Delincourt et Montjavoult, le 12 décembre les représentants de Montjavoult au SIRS rencontraient Mme la présidente de l'association des parents d'élèves, Mme Elodie Boissel, et finalement le 14 décembre se réunissaient les maires de Hadancourt, Serans, et Montjavoult, M. Michel Maurel et Mme la secrétaire du SIVOM Serans / Hadancourt, Mme de la Rozière.

Il a été décidé que **DÈS LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2016**, Montjavoult adhèrera au SIVOM Serans /Hadancourt. Les élèves seront regroupés en deux classes à Serans, dont la maternelle, et une à Hadancourt, qui bénéficie déjà d'un très bon équipement. Plus de transport le midi : les cantines seront organisées à Serans et Hadancourt. Plus de garderie non plus à Montjavoult, dont le personnel périscolaire sera employé par le nouveau SIVOM. Celui-ci sera

dirigé par un bureau de 9 membres (3 par commune), et les statuts prévoient une présidence tournante ainsi que des règles et des délais précis en cas de dissolution ou de départ de l'une des communes.

Selon les données actuelles 27 élèves de Montjavoult en rejoindraient 16 de Serans et 19 de Hadancourt. Le coût de la scolarité dans les communes auxquelles nous nous associons est à peu de chose près égal à celui que nous connaissons. M. le Maire rappelle que si la commune ne s'associait pas à un syndicat et laissait aux parents d'élèves la liberté de choisir, la commune serait alors redevable des frais de scolarisation, aussi élevés qu'ils soient. Mais dès lors que la possibilité est offerte d'une scolarisation dans le SIVOM auquel nous adhérons, cette dépense ne nous revient pas. (45% de enfants de Montjavoult en âge de fréquenter le SIRS sont actuellement scolarisés dans d'autres communes).

M. le Maire revient sur le fait que cette situation nous est imposée par la municipalité de Boury qui nous a mis devant le fait accompli en menant ses tractations sans nous en informer, et par l'Inspection Académique qui n'a pas tenu son rôle de conseil et a agi dans l'opacité la plus complète, y compris en se déplaçant à l'école de Montjavoult sans en informer les élus.

Il donne lecture du texte de la délibération entérinant la dissolution du SIRS Boury-Montjavoult. Celle ci est votée à l'unanimité du Conseil.

Il donne ensuite lecture de la délibération fixant les termes de l'intégration de la commune de Montjavoult au SIVOM de Serans et Hadancourt-le-Haut-Clocher. Celle ci est votée à l'unanimité du Conseil.

2) Défense incendie à Hérouval : acquisition d'une parcelle (délibération).

Afin de rendre constructibles les parcelles que la société Investiss se propose de mettre en vente à Hérouval, ladite société propose de céder à la commune, pour un euro symbolique, l'une des parcelles afin d'y installer une réserve incendie. Seuls les frais de notaire seraient à la charge de la commune.

La délibération permettant cet achat par la commune est votée à l'unanimité.

3) Projet IN VESTISS : courriers du Cabinet d'avocats Verpont (information)

A propos de ce même projet, M. le Maire porte à la connaissance du Conseil le courrier reçu d'un cabinet d'avocats mandaté par six habitants d'Hérouval mécontents de la densification du hameau que cette vente entraînerait. Il s'agit d'un recours gracieux dont il donne lecture au conseil.

Ce courrier a été communiqué aux services d'urbanisme de la CCVT, qui ont confirmé l'avis de la commune et jugent ce recours non-recevable. M. le Maire n'a pas enfreint la loi en ne s'opposant pas à cette vente par des particuliers, et les textes de loi et règlements invoqués ne s'appliquent pas en l'espèce. Le bâtiment déjà existant serait divisé en deux habitations, une parcelle servirait à la réserve incendie, et deux autres parcelles constructibles seraient constituées. M. le Maire fait observer que cela est dans l'esprit de notre PLU et du SCOT de la CCVT : privilégier l'utilisation du bâti déjà existant plutôt que d'empiéter sur les terres agricoles alentour.

M. le Maire fait part au conseil d'un autre courrier reçu d'une habitante d'Hérouval qui se félicite au contraire de ce projet qui peut redonner vie à ce hameau que ses enfants trouvent bien désert.

Mme Pitsillidès demande ce qu'il adviendra si l'affaire suit son cours au tribunal. M. le Maire répond que la commune fera alors appel aux services d'un avocat. M. Dissard signale que de nombreuses autres communes de la CCVT sont amenées à gérer des dossiers semblables, la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) interdisant désormais de fixer une surface minimum aux parcelles constructibles.

4) Recensement 2016 : désignation d'un coordonnateur et création d'un emploi d'agent recenseur (délibération).

Ainsi qu'il a été annoncé dans le bulletin municipal, les opérations de recensement auront lieu en janvier et février 2016. La désignation de Mme Béatrice Houpeau comme coordinatrice de ces

opérations est approuvée à l'unanimité.

Il est nécessaire de créer un emploi d'agent recenseur. Le choix s'est porté sur M. Guion, qui a toutes les qualifications requises. Il s'agit d'un travail rémunéré, dont M. le Maire rappelle au passage toutes les exigences. La rétribution proposée est l'équivalent d'un SMIC.

Cette désignation, et la rétribution afférente, sont approuvées à l'unanimité.

5) Demande de report de la reprise de la route départementale n°6 (délibération)

M. le Maire constate qu'étant donné les conditions météorologiques difficiles lors des travaux, le revêtement de la D6 de la Grand'rue à la mairie ne donne pas satisfaction quant à son aspect. Lors de la réception des travaux, en présence des représentants du Département et de la société Colas, il a été convenu de suspendre le déclassement de cette voie jusqu'à la réalisation de travaux complémentaires l'été prochain.

La délibération concernant ce report est votée à l'unanimité.

6) Approbation du Schéma de mutualisation des services et prêt de matériel (avis)

M. le Maire présente ce schéma déjà voté par la CCVT. Les services d'urbanisme ont requis la création d'un poste et demi. Du matériel et des locaux, sont mis gracieusement à la disposition des communes.

7) Schéma départemental de coopération intercommunale relatif à la fusion des syndicats d'électricité (avis)

Le SE60 qui jusqu'à présent gérait les équipements électriques d'environ 80% des communes de l'Oise va fusionner, selon les directives préfectorales, avec SEZEO et Force Énergie qui géraient les autres communes.

8) Modification du PLU

M. Dissard rend succinctement compte de la réunion de la commission « Aménagement du territoire, Tourisme, Culture et Urbanisme » de la CCVT du 3 novembre 2015.

Le PLU de Montjavoult ayant été finalisé avant le vote de la loi ALUR et celui du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), il doit être mis en accord avec les textes existants avant janvier 2017. Cette mise à jour devant être effectuée par des professionnels, il conviendra d'engager un bureau d'études à cet effet.

9) Fibre optique. État d'avancement

Mme Pitsillidès fait le point sur l'état d'avancement de l'installation du Très-Haut-Débit dans le département. Une subvention de 11,4 millions d'euros conditionnée à l'installation de 50 000 prises a été accordée au Syndicat mixte de l'Oise par le FNSM (Fond National pour la Société Numérique). 55 000 prises ont été installées rapidement, mais les poteaux téléphoniques étant souvent trop faibles pour supporter le poids des nouveaux câbles, de nouveaux poteaux ont été implantés sans la concertation nécessaire, ce qui a entraîné quelques plaintes. Quelques dysfonctionnements pour le Triple Play ont également été signalés.

Le SMOTHD (Syndicat Mixte de l'Oise pour le Très-Haut-Débit) devait proposer aux communes des emprunts à des taux intéressants mais ce montage a été jugé illégal par la Cour Départementale des Comptes. Il reviendra aux communes de financer ces installations (il y aurait à Montjavoult environ 240 prises, pour un coût de 370 € chacune, coût qui pourra être réévalué). M. le Maire rappelle que les dispositions nécessaires à ce financement ont d'ores et déjà été prévues par la CCVT. La société SFR prenant en charge le projet, le choix du fournisseur d'accès n'est pas libre. Il est cependant possible de conserver son ancienne ligne ADSL et son ancien fournisseur d'accès. Il a été demandé que dans la mesure du possible les lignes nouvelles soient enterrées. L'arrivée du Très-Haut-Débit à Montjavoult est toujours prévue de décembre 2017 à 2018.

Le passages à la TNT-HD doit libérer des fréquences qui seront utilisables par les opérateurs de téléphonie mobile. (M. le Maire signale que le SE60 adressera un questionnaire aux mairies sur la

desserte des téléphones mobiles. Les opérateurs ont une obligation de couverture. Un habitant de Valécourt a adressé un courrier à la Mairie pour signaler que la vente de sa maison avait échoué, l'acheteur s'étant retiré après avoir constaté qu'il n'y avait pas de réseau à cet endroit.

10) Demande d'acquisition d'une bande de terrain communal : opposition d'une riveraine

Une demande d'achat d'une bande de terrain au long d'un bâtiment place des Tilleuls avait été présentée au Conseil précédent. Entre temps une voisine a adressé à M. le Maire un courrier s'opposant à cette vente, dont il donne lecture au Conseil. Il sera demandé plus de détails sur cette acquisition afin de rassurer cette habitante sur le fait que l'aspect de la place n'en sera pas altéré.

11) Questions diverses.

I – Travaux rue Soins. M. le Maire en fait le bilan : le renforcement de la conduite d'eau est achevé, mais afin d'éviter les effets du mauvais temps, la réfection de la rue est reportée au printemps 2016. Le marché a été étendu au revêtement de la rue de l'Industrie. Les employés municipaux surveillent quotidiennement l'état de la chaussée afin de prévenir la formation de nids-de-poules.

II – L'association CONCORDIA qui organise des chantiers de jeunesse offre ses services aux communes. M. le Maire propose que cette association se charge de remettre en état le calvaire dont les ruines ont été retrouvées en nettoyant le terrain communal sur la route d'Hérouval.

III – Des élèves du collège de Chaumont-en-Vexin ont présenté à la CCVT un projet de recherche documentaire sur la déportation des enfants juifs durant la seconde guerre mondiale. Ce projet très élaboré doit aboutir à la production d'une vidéo, d'une brochure, et à un voyage en Pologne. M. le Maire propose qu'un don de 300€ soit fait par la commune pour participer au financement de ce projet remarquablement présenté par les participants, et qui est pleinement en rapport avec l'histoire de notre commune. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

IV – Les problèmes de stationnement sur la Grand'rue sont discutés par le conseil. M. le Maire demande que chacun réfléchisse à la question qui sera de nouveau débattue.

V – M. Cornette signale qu'à la suite des travaux Grand'rue un creux important a été créé à l'entrée de la rue de l'Industrie. M. le Maire fera faire le comblement nécessaire par les employés municipaux.

VI – M. Cornette déplore que la partie basse de la Grand'rue reste sans éclairage. M. le Maire répond que compte tenu d'impératifs plus urgents cet équipement devra attendre.

VII – M. Gobert et Mme Kavalewski rappellent que l'éclairage est toujours défaillant rue du Coudrais. M. le Maire confirme que le matériel nécessaire à la réparation a été acheté, mais qu'il faudra de nouveau louer une nacelle pour l'effectuer.

VIII – M. Gobert demande si un arrêté municipal pourrait être voté afin d'autoriser les travaux de jardinage bruyants le dimanche matin de 10 h à midi. Cela paraît en contradiction avec les arrêtés préfectoraux sur la question, et ne manquerait pas de susciter des protestations.

IX – Mme Pitsillidès demande où en est l'étude des assainissements individuel. M. le Maire rappelle l'information publiée dans le bulletin municipal. L'Agence de l'Eau de Seine-Normandie informera les communes en janvier 2016 des subventions dont elle dispose. La date de la réunion publique sera alors annoncée. Une réunion a déjà eu lieu avec le bureau d'études AC2S.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h 10.

Le prochain conseil municipal est fixé au 29 février 2016 à 18h.